

COMMUNE DE LIESSE NOTRE-DAME

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2018

PRÉSENTS : M. PHILIPPE CALMUS, MME NATHALIE DESMAREST, M. PASCAL BECQUET, M. BENOÎT ADAMCZYK, M. JEAN ROZET, M. PATRICK DUPONT, MME CÉLINE BERNARD, M. DIDIER PETIT, M. CYRILLE LECACHEUR, MME NELLY MESSIEUX

ABSENTS EXCUSÉS : MME CHRISTELLE MIKA, M. BRUNO REMY, MME SABRINA DELEBECQUE-RAPIN QUI A DONNÉ PROCURATION À M. PASCAL BECQUET, MME PASCALE BOUGUET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. PASCAL BECQUET

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 25/09/2018

M. ADAMCZYK PRÉCISE QUE CONCERNANT LE LOYER DU LOCAL POUR L'ASSOCIATION SYNDICALE DES MARAIS SEPTENTRIONAUX DU LAONNOIS IL AVAIT DIT QU'IL TROUVAIT LE LOYER TROP FAIBLE COMPTE TENU DES TRAVAUX EFFECTUÉS.

IL AJOUTE QUE POUR LES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE IL AVAIT EXPRIMÉ SON DÉSACCORD EU ÉGARD À LA NON PRISE EN COMPTE DU CHAUFFAGE PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25/09/2018

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION API (DÉPARTEMENT) : TERRAIN MULTISPORTS

M. LE MAIRE RAPPELLE QUE LES TRAVAUX SONT ESTIMÉS À 49 694.50 € HT ET APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ SUR LE SUJET,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ SOLLICITE AU TITRE DE L'API UNE SUBVENTION AU TAUX DE 30 % POUR LA CRÉATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS

→ ACCEPTE LE PLAN DE FINANCEMENT SUIVANT :

FINANCEUR	MONTANT HT DES TRAVAUX	TAUX SUBVENTION	MONTANT DE LA
ETAT DETR 2018 ACCORDÉE	49 694.50 €	50 %	24 847.25 €
API 2019	49 694.50 €	30 %	<u>14 908.35 €</u>
		TOTAL DES SUBVENTIONS	39 755.60 €

MONTANT HT À LA CHARGE DE LA COMMUNE : 9 938.90 €

→ DIT QUE LES CRÉDITS SERONT PRÉVUS AU BUDGET 2018 PAR DÉCISION MODIFICATIVE

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL : ACCESSIBILITÉ SALLES

APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DE M. LE MAIRE SUR LE SUJET ET NOTAMMENT LA PRÉSENTATION DES DÉPENSES IMPRÉVUES.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ DÉCIDE QUE LES CRÉDITS NÉCESSAIRES AUX DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES SERONT PRIS SUR LES DÉPENSES IMPRÉVUES D'INVESTISSEMENT POUR UN MONTANT DE 1000 €

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL : CHEMIN DU MARAIS

M. LE MAIRE RAPPELLE QUE LE MONTANT DES TRAVAUX EST ESTIMÉ À 26 500.00 € HT ET QU'UNE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2018 A ÉTÉ OBTENUE AU TAUX DE 60 %.

AUSSI, AFIN DE POUVOIR EFFECTUER CES TRAVAUX UNE DÉCISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET COMMUNAL DOIT ÊTRE EFFECTUÉE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ DÉCIDE LA DÉCISION MODIFICATIVE SUIVANTE :

OPÉRATION 591 RUE DE LA PLUME AU VENT	COMPTE 2128	- 32 000 €
OPÉRATION 593 CHEMIN DU MARAIS	COMPTE 2128	+ 32 000 €

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL : TERRAIN MULTISPORTS

M. LE MAIRE RAPPELLE QUE LE MONTANT DES TRAVAUX EST ESTIMÉ À 49 694.50 € HT ET QU'UNE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2018 A ÉTÉ OBTENUE AU TAUX DE 50 %.

AUSSI, AFIN DE POUVOIR EFFECTUER CES TRAVAUX UNE DÉCISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET COMMUNAL DOIT ÊTRE EFFECTUÉE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ DÉCIDE LA DÉCISION MODIFICATIVE SUIVANTE :

OPÉRATION 365 RÉSERVE FONCIÈRE	COMPTE 2111	- 60 000 €
OPÉRATION 594 TERRAIN MULTISPORT	COMPTE 2128	+ 60 000 €

OBJET : USEDA : RÉNOVATION LANterne SINISTRÉE EP 152

MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE À L'ASSEMBLÉE QUE L'USEDA ENVISAGE LE PROJET SUIVANT :

- RÉNOVATION LANterne SINISTRÉE EP 152 ENDOMMAGÉE SUITE À L'INCENDIE DU CARREFOUR DE LA BASILIQUE.**

LE COÛT TOTAL DES TRAVAUX S'ÉLÈVE À 1 957.93 € HT

APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU MAIRE ET EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ ACCEPTE L'EMPLACEMENT DES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS CONCERNANT L'ÉCLAIRAGE PUBLIC,

→ S'ENGAGE À VERSER À L'USEDA LA CONTRIBUTION DEMANDÉE.

OBJET : SUBVENTION À L'ASSOCIATION « LES AMIS DE LA BASILIQUE »

M. LE MAIRE ET M. BECQUET EXPLIQUENT QUE DANS LE CADRE DU CENTENAIRE DE LA LIBÉRATION DE LIESSE ORGANISÉ LE 13 OCTOBRE DERNIER IL CONVIENT DE VERSER UNE SUBVENTION DE 70 € POUR LA COLLABORATION DE L'ASSOCIATION « LES AMIS DE LA BASILIQUE ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ DÉCIDE DE VERSER UNE SUBVENTION DE 70 € À L'ASSOCIATION « LES AMIS DE LA BASILIQUE »

OBJET : CLÔTURE DE TERRAIN DU DOMAINE DE MARCHAIS ET CHEMINS RURAUX

M. LE MAIRE EXPLIQUE QUE LE DOMAINE DE MARCHAIS ENVISAGE DE CLÔTURER LES PARCELLES AL 64 À 71 ET DE PROCÉDER AU REBOISEMENT. DES BOIS ENTOURENT CES PARCELLES ET DÉBORDENT SUR LE CHEMIN RURAL ENTOURANT CES PARCELLES. AUSSI, LE DOMAINE DE MARCHAIS SOUHAITE REVENIR AUX LIMITES.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ AUTORISE M. LE MAIRE À ENTREPRENDRE LES DÉMARCHES POUR EFFECTUER UN ÉVENTUEL ÉCHANGE.

→ AUTORISE M. LE MAIRE À ENTREPRENDRE LES DIFFÉRENTES NÉGOCIATIONS NÉCESSAIRES POUR LA COUPE DES ARBRES SUR LE CHEMIN RURAL ET À TRAVAILLER AVEC LE DOMAINE DE MARCHAIS POUR TROUVER LE MEILLEUR ACCORD POSSIBLE.

QUESTIONS DIVERSES :

M. LE MAIRE INVITE L'ASSEMBLÉE À LA RÉUNION DE PRÉPARATION DU TELETHON LE 26 OCTOBRE.

M. BECQUET INVITE LE CONSEIL MUNICIPAL À LA COMMISSION FINANCES DU 8 NOVEMBRE À 18 H ET À LA COMMISSION TRAVAUX QUI SE TIENDRA LE MÊME JOUR À 19 H.

M. BECQUET REMERCIE TOUS LES BÉNÉVOLES QUI SONT INTERVENUS DANS L'ORGANISATION DU CENTENAIRE DE LA LIBÉRATION DE LIESSE ET NOTAMMENT LE CLUB CARTES POSTALES. M. LE MAIRE SALUTE LE TRAVAIL RÉALISÉ PAR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PICHELIN.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 21 H 10

LE MAIRE
PHILIPPE CALMUS

LE SECRÉTAIRE
PASCAL BECQUET

